Nations Unies S/PV.5084



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5084e séance

Vendredi 19 novembre 2004, à 17 h 5

New York

Président :	M. Danforth	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Rapports institutionnels avec l'Union africaine

04-61895 (F)

La séance est ouverte à 17 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports institutionnels avec l'Union africaine

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Aminu B. Wali, représentant du Président en exercice de l'Union africaine, à prendre la parole, conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

M. Wali (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais vous remercier à nouveau, Monsieur le Président, de présider cette séance historique ici, à Nairobi, qui reflète l'importance de la question à l'ordre du jour.

L'Union africaine se félicite de cette occasion qui lui est donnée de faire une déclaration sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Je rappellerai que le Conseil de sécurité, dans une déclaration de son Président en date du 20 juillet 2004, a réaffirmé l'importance d'un renforcement des relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales. Cela est conforme aux Articles 52 et 53 de la Charte des Nations Unies.

À cet égard, nous sommes ravis de la décision prise par le Conseil de sécurité de convoquer cette séance à Nairobi, au Kenya. Cela confirme l'importance que les membres du Conseil attachent aux questions africaines.

Au fil du temps, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine s'est manifestée dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits, du maintien et de la consolidation de la paix, ainsi que dans ceux du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des anciens combattants. Le développement, avec une attention toute particulière accordée à l'élimination de la pauvreté et à la lutte contre les maladies, notamment la lutte contre la pandémie de VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, est un autre domaine de coopération. Nous nous félicitons de l'aide accrue que fournit l'Organisation des Nations Unies à l'Afrique.

L'aide à l'Union africaine et la création du Conseil de paix et de sécurité, du Comité d'état-major, de la Force africaine d'intervention et du système d'alerte avancée en Afrique sont également d'une importance spéciale. Nous espérons que la coopération visant au renforcement des capacités en Afrique sera encore approfondie dans tous ces domaines. Les succès déjà remportés à ce niveau ont eu pour conséquence une meilleure coordination des efforts de l'Union africaine pour remédier à la situation au Darfour. En effet, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle prépondérant dans la planification de tous les aspects de la mission africaine au Soudan.

Nous notons avec satisfaction la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine en ce qui concerne le règlement des crises au Libéria et en Sierra Leone, ainsi que celui des crises en cours en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire. Nous espérons que nos relations de coopération existantes seront encore renforcées grâce à la fourniture de nouvelles ressources supplémentaires et à l'appui logistique en faveur de la Commission de l'Union africaine, qui est l'organe institutionnel et exécutif de l'Union africaine.

La détermination dont font preuve les dirigeants africains pour surmonter efficacement les problèmes liés à la paix et au développement a conduit à la création de l'Union africaine et de ses différentes institutions, y compris la Commission de l'Union africaine. Elle a également inspiré le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui a fourni un tremplin solide pour la recherche du bien-être des populations africaines.

Nous saluons l'appui apporté à ce jour à l'Union africaine et au NEPAD, mais j'insiste sur le fait que nous n'avons fait que les premiers pas sur un chemin qui est encore long. La présence du Conseil de sécurité ici, à Nairobi, montre bien, en effet, notre détermination mutuelle à approfondir également nos relations institutionnelles, à renforcer l'Union africaine et à assurer que l'initiative du NEPAD ait un effet positif sur les efforts de l'Afrique dans le domaine du règlement des conflits et du développement du continent africain.

En conclusion, nous réaffirmons que l'Union africaine s'engage à poursuivre de jouer un rôle actif sur le continent dans le domaine du règlement des conflits, de la paix et du développement durables et

nous espérons que le Conseil de sécurité continuera de poursuivre ses efforts complémentaires, car il a, après tout, la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme le stipule le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

M. Adechi (Bénin) : La coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales qui œuvrent pour le règlement pacifique des conflits et le maintien de la paix et de la sécurité internationales est plus que jamais d'actualité. La création de l'Union africaine répond pleinement aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte. Cette initiative marque un nouvel engagement des chefs d'État et de Gouvernement du continent à prendre une part accrue aux efforts de la communauté internationale pour rechercher des solutions idoines aux nombreux conflits qui endeuillent plusieurs pays du continent, à un moment où l'Afrique a besoin de mobiliser ses ressources pour promouvoir son développement durable.

Le mandat de l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales cadre parfaitement avec l'esprit et la lettre de la Charte, qui stipule au paragraphe 2 de l'Article 52 que « les États Membres qui concluent [des] accords ou constituent [des] organismes doivent faire tous leurs efforts pour régler d'une manière pacifique leurs différends d'ordre local, avant de les soumettre au Conseil de sécurité ».

La création du Conseil de paix et de sécurité, la décision de mettre sur pied une force africaine d'intervention rapide de réserve et un système d'alerte précoce ont matérialisé au niveau structurel cette nouvelle dynamique, qui fait de l'Union africaine un partenaire de l'Organisation des Nations Unies pour la résolution des problèmes auxquels le continent africain est confronté dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au regard des nombreux dossiers africains dont le Conseil de sécurité est saisi, l'apparition sur le continent africain d'un acteur aussi mobilisateur que l'Union africaine constitue un atout majeur dont le Conseil doit tirer pleinement profit pour faire progresser les processus de paix en Afrique.

Dans le projet de déclaration présidentielle sur la relation institutionnelle avec l'Union africaine, le Conseil tient compte de cette situation et en tire les conséquences. Il est tout à fait normal que le Conseil renforce la coopération avec l'Union africaine pour optimiser les interventions sur le terrain, au regard des efforts qu'elle fait pour enrayer rapidement les nouvelles menaces à la paix et à la sécurité par des réponses rapides aux situations de crise, comme ce fut le cas au Darfour.

Le cas du Darfour a montré que les opérations de maintien de la paix sont pour l'Union africaine une entreprise particulièrement complexe et onéreuse, et méritent d'être soutenues financièrement et sur le plan logistique. C'est pourquoi nous pensons que le cas du Darfour, qui est le premier cas-test d'engagement de grande envergure de l'Union africaine, est une occasion à saisir pour aider l'Union africaine à se doter d'une masse critique de capacités techniques et logistiques, y compris sur le plan de la planification militaire.

Pour en revenir au projet de déclaration, je dirais qu'il met l'accent sur la nécessité pour l'ONU et l'Union africaine de rechercher de nouveaux moyens de renforcer la coopération. Nous y lançons également un pressant appel à la communauté internationale pour qu'elle contribue à renforcer les capacités opérationnelles et de gestion de l'Union africaine dans les domaines de la prévention des conflits et du maintien de la paix. Nous invitons le Secrétaire général à explorer en consultation avec le Président de la Commission de l'Union africaine les nouveaux moyens de coopération avec l'Union africaine, en prenant en compte le mandat le plus étendu et les nouveaux organes de l'Union.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : L'Union africaine a réalisé d'importants progrès en très peu de temps. Il est en effet difficile d'imaginer que sa création soit si récente. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine joue un rôle hautement significatif. Il reconnaît même – ce que personne d'autre n'a fait hors de l'Afrique – le principe selon lequel l'intervention dans un territoire peut être permise lorsqu'un Gouvernement n'assure pas la protection de ses propres citoyens, ou si la situation dans ce pays affecte les pays voisins, et cette intervention peut, le cas échéant, se faire contre les souhaits du pays concerné. C'est là une décision d'une portée immense et il revient au Conseil de sécurité de donner un appui maximal à une telle acceptation de responsabilité.

Dans le cadre de la mission qui s'est rendue en Afrique de l'Ouest en juin, nous avons pu voir directement la contribution apportée par la

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, une organisation régionale par l'intermédiaire de laquelle l'Union africaine apporte sa contribution. Car tel est le rôle de l'Union africaine elle-même : elle joue un rôle croissant de promotion de la coopération pour prévenir les conflits sur l'ensemble du continent.

Au Darfour, nous savons combien il est important d'avoir des observateurs sur place. C'est en fait l'Union africaine qui assure ce travail pour le Conseil. Il semblerait que ce type de recours à l'Union africaine risque de prendre des proportions à l'avenir, et nous devons être prêts à y répondre.

Il n'est guère facile de mener le genre d'opération qu'assure l'Union africaine au Darfour, c'est même tout le contraire (je viens de prononcer un euphémisme très britannique), car cette opération a été montée sans ressources spécialisées, sans moyens de communication et, surtout, sans une réelle capacité de planification. Ce que nous attendons de l'Union est très ardu et, pourtant, elle s'en acquitte sur le terrain.

C'est pourquoi il est très significatif que notre projet de déclaration présidentielle d'aujourd'hui reconnaisse la nécessité d'aider l'Union africaine à développer ses capacités, y compris, je l'espère, une capacité d'intervention rapide, et souligne que le Conseil doit faire tout son possible pour renforcer la coopération pratique avec l'Union africaine.

Plusieurs raisons dictent au Conseil son mode d'action. Il faut considérer d'abord l'importance des activités menées par l'Union africaine. Il y va de notre responsabilité envers la paix et la sécurité internationales d'aider ceux qui partagent et assument une partie du fardeau du Conseil. Il faut tenir compte ensuite du rôle décisif de l'Union africaine, qui appelle de notre part un soutien authentique étant donné que les Africains sont en train de trouver leurs propres solutions aux problèmes africains. Tout ceci se justifie par les arrangements de coopération régionale conformes à ce qu'énonce la Charte, c'est pourquoi nous devons tenter de faire le maximum pour appuyer l'Union africaine.

J'ai effectué un petit calcul lorsqu'il m'a été demandé de faire cette intervention : le Conseil de sécurité a adopté 53 résolutions cette année, dont 26, soit 49 %, traitaient directement de questions africaines. Cela montre bien toute l'ampleur des intérêts communs entre le Conseil et l'Union africaine. La coopération me semble naturelle. J'espère que cette coopération pourra même aller plus loin et que nous verrons encore plus clairement tout ce que l'ONU et l'Union africaine sont capables de réaliser ensemble.

J'aimerais aussi voir l'Union européenne apporter son concours en ce sens. J'aimerais même voir participer tout autre entité intéressée, parce qu'il est devenu assez évident que les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont, dans les grandes lignes, les mêmes. L'optique dans laquelle nous abordons le problème sera peut-être différente, mais les possibilités de coopération, et le fait que l'action de l'Union africaine au Darfour soit financée par l'Union européenne s'inscrivent dans le cadre d'une responsabilité collective, qui est à prendre au sérieux.

La nécessité d'une telle action s'impose cette année et la suivante. En effet, nous allons recevoir le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement dans deux semaines. Et surtout, nous allons devoir, l'année prochaine, reprendre toutes ces questions à l'occasion du Sommet de l'Assemblée générale sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. S'il est une région où les Objectifs du Millénaire pour le développement risquent de ne pas être atteints, c'est bien l'Afrique. La Chine et le reste de l'Asie vont attester d'une contribution positive à la plupart des Objectifs, mais l'Afrique ne sera pas en mesure d'atteindre les Objectifs en raison des problèmes auxquels elle est confrontée.

Pour terminer, je dirai que la responsabilité qui incombe à l'ONU en matière de coopération avec l'Union africaine sur des questions africaines, dont le Groupe des Huit va faire une priorité l'année prochaine, est véritablement très grande. C'est là toute la valeur du projet de déclaration présidentielle dont le Conseil est saisi. Je rends hommage à notre collègue du Bénin pour avoir porté cette déclaration à l'attention du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : À la suite de consultations entre membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire la déclaration suivante au nom du Conseil :

> « Le Conseil de sécurité réitère qu'il porte la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et rappelle que la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales pour ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité, telle que prévue au

Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, est un important pilier du système de sécurité collective établi par la Charte.

Le Conseil de sécurité réaffirme sa déclaration du 20 juillet 2004 (S/PRST/2004/27) où il soulignait l'importance qu'il y a à renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, conformément aux principes énoncés dans les Articles 52 et 53 de la Charte des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité, réuni à Nairobi le 19 novembre 2004, a réfléchi aux relations institutionnelles entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, notamment à leurs efforts collectifs visant à résoudre les conflits en Afrique et à promouvoir la paix, le développement et la stabilité durables.

Le Conseil de sécurité, rappelant l'Acte constitutif de l'Union africaine, se félicite de la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et exprime son soutien à la ratification rapide par tous les États africains du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ainsi qu'à la création d'une Force africaine d'intervention et d'un système d'alerte avancée en Afrique. Quand ils auront abouti, ces efforts permettront de mieux coordonner les mécanismes régionaux au service de la paix et de la sécurité, du développement durable et de l'élimination de la pauvreté en Afrique, comme prévu par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Le Conseil de sécurité reconnaît qu'il importe de renforcer la coopération avec l'Union africaine pour concourir à étoffer la capacité de cette dernière face aux tâches difficiles de sécurité collective, notamment en donnant les moyens de réagir rapidement et comme il convient aux situations de crise qui apparaissent, et de définir des stratégies efficaces de prévention des conflits, de maintien et de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité se félicite à cet égard de l'apport, par l'Organisation des Nations Unies et les donateurs, d'un appui technique et logistique, ainsi que d'un appui à la planification militaire, à l'Union africaine pour la mise en place de mécanismes et d'opérations de paix et de sécurité.

Le Conseil de sécurité se félicite en particulier du rôle de premier plan qu'a assumé l'Union africaine dans les efforts déployés pour régler les crises sur le continent africain et exprime son entier soutien aux initiatives de paix dirigées par l'Union africaine, et par l'intermédiaire des organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement et d'autres organisations procédant d'accords régionaux déterminées à obtenir le règlement pacifique des différends en Afrique. Le Conseil de sécurité souligne qu'il importe qu'il soit pleinement tenu au courant, comme prévu à l'Article 54 de la Charte des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité se félicite également du renforcement de la coopération concrète entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, qu'ont démontré la Mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS II) et la Mission africaine au Burundi (AMIB), cette coopération ayant pour but de soutenir et de perfectionner les capacités de gestion et les moyens opérationnels de l'Union africaine pour le maintien et la consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité demande à la communauté internationale d'épauler l'Union africaine dans les efforts qu'elle déploie pour renforcer ses capacités de maintien de la paix, de règlement des conflits et de relèvement après un conflit, en mettant à sa disposition des informations, une formation, des compétences et des ressources, et d'appuyer l'Organisation des Nations Unies et ses entités dans les activités qu'elles mènent à l'appui de ces efforts.

Le Conseil de sécurité invite en outre le Secrétaire général à envisager, en étroite consultation avec le Président de la Commission de l'Union africaine, de nouvelles modalités de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, en prenant spécialement en considération le mandat élargi et les nouveaux organes de l'Union africaine. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2004/44.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Avant de lever notre dernière séance à Nairobi, je voudrais saisir cette occasion pour remercier chaleureusement, au nom des membres du Conseil de sécurité, le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN), M. Klaus Toepfer, et tout le personnel de l'Office, d'avoir accueilli ces quatre séances du Conseil de sécurité.

Je voudrais en particulier rendre hommage à la Division des services de conférence de l'ONUN et à son chef, M. Rudy van Dijck, à qui nous devons l'excellent déroulement de ces travaux.

Ces deux jours de séances à Nairobi marquent la première occasion depuis 1972 – 32 ans après notre réunion à Addis-Abeba – que les membres du Conseil de sécurité se réunissent en terre africaine. Cette session organisée dans les locaux de l'antenne la plus importante de l'ONU en Afrique fait ressortir une fois de plus l'importance que l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, attachent à la nécessité de régler les conflits qui ravagent le continent africain.

Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter au Représentant permanent de la France, l'Ambassadeur de La Sablière, plein succès dans la mission du Conseil de sécurité qu'il va conduire en Afrique centrale à l'issue de la session de Nairobi. Je souhaite à tous les membres de la mission un bon et fructueux voyage.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Alors que nous arrivons au terme de cette réunion historique à Nairobi, je voudrais, au nom des membres du Conseil, vous remercier ainsi que votre délégation, de votre vision et de votre impulsion, auxquelles nous devons d'être ici à Nairobi. Le germe de cette initiative existe désormais. Demain, nous en recueillerons les fruits. Nos séances de Nairobi seront l'un des moments phares de votre présidence et du Conseil de sécurité en général. J'aimerais inviter mes collègues à vous applaudir chaleureusement, ainsi que votre délégation, pour ces deux jours de séances couronnées de succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Baja de la déclaration très aimable qu'il a faite en son nom et au nom des Philippines et du Pakistan, ainsi que des autres membres du Conseil. Je lui en suis très reconnaissant.

M. de La Sablière (France) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir évoqué notre prochaine étape en Afrique centrale. Nous partons dimanche pour Kigali, Kinshasa, Bukavu, Bujumbura et Entebbe pleins de dynamisme et d'énergie et désireux, dans la voie que vous avez tracée en organisant cette réunion très réussie à Nairobi, de poursuivre le bon travail engagé cette semaine et l'action du Conseil de sécurité en faveur de la paix et de la sécurité sur le continent africain.

Le Président (*parle en anglais*) : J'espère que je l'ai déjà fait, mais je voudrais, encore une fois, remercier le Gouvernement kényan de son hospitalité. Il nous a réservé un accueil extraordinaire et des plus chaleureux. Une fois encore : un grand merci.

La séance est levée à 17 h 35.